



Siège social

La Haute Bobinière

85410 THOUARSAIS BOUILDROUX

PROCES-VERBAL

du comité du 1^{er} juillet 2023 – Matin

L'an deux mille vingt-trois

Le premier juillet

A dix-heures

A l'hôtel KYRIAD, 118, avenue d'Occitanie 36250 SAINT-MAUR

Le Comité du BCCF (Bearded Collie Club de France) s'est réuni, sur invitation de Monsieur le Président en date du 17 juin 2023, en présentiel afin de débattre des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1- Validation du dernier PV du 30/01/2023

2- Affaire Katia Vigoureux

3- Mise en conseil disciplinaire de Sylvie GUILLAUBEZ (dite Carolyn) pour insultes et injures répétées envers d'autres membres du comité. Non-respect du règlement intérieur du Bearded Collie Club de race, article 2. Ces injures ont figuré sur le forum du comité, à la vue de tout le comité. Elles ont été effacées par la suite mais le manquement au respect de la personne ÉLUE au comité, a bien été effectué ... et une telle attitude est inadmissible !

Sans compter une attitude agressive en permanence envers certains membres du comité. Voir les statuts du BCCF, article 9, alinéa c

4- L'ambiance délétère du comité met à mal le travail effectué qui est automatiquement critiqué régulièrement sans raison,

5- Suite à diverses plaintes d'adhérents, l'impolitesse et le manque de savoir-vivre de certains membres du comité lors des expositions,

6- Qu'a-t-il été mis en œuvre envers le secrétaire sortant depuis la dernier AG soit 10 mois pour récupérer les documents obligatoires à une association loi 1901 tel que le registre des délibérations (AG, Comité...), la documentation de la SCC apportée par Katia pour le club, les codes de la page FB du BCCF (qui nous a fait perdre nos 687 followers), etc.

7- Divers

A l'arrivée à 10h, 3 membres du Comité sont déjà installés, le reste de l'équipe entre dans la salle de réunion et aussitôt, le président, **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** demande à **Katia VIGOUREUX** de sortir de la salle car il ne veut pas qu'elle assiste à cette réunion où elle n'aurait pas été invitée. Elle a pourtant reçu la convocation : une première par mail de la secrétaire et une autre émise par le Président sur le forum du BCCF il y a 48h.

.../...

Katia VIGOUREUX s'est alors placée au centre du « U » formé par les tables et face au **Président** pour s'exprimer calmement mais fermement d'une voix forte et demande :

« Apportez-moi la preuve qui prouve que j'ai donné ma démission » c'est alors que la vice-présidente, Madame **Danièle PONTUS**, présente une capture d'écran imprimé sur une page A4 (photos présent à l'appuis) **Katia VIGOUREUX** parle : « la loi du code civil qui protège la diffusion en lieu public d'une capture d'écran or nous sommes dans un hôtel donc un lieu public ». Elle continue et parle des aspects juridiques « aux yeux de la loi un contenu partagé n'est pas re-partageable s'il est privé. Ainsi partagé une capture d'écran doit faire l'objet d'un horodatage électronique qualifié. Je n'ai d'ailleurs jamais présenté de démission ni par courrier ni par courriel ».

Katia RIGOUREUX s'adresse maintenant au Président : « le courrier que vous m'avez envoyé n'est pas daté, vous ne pouvez pas, **Monsieur le Président**, prendre des décisions seul, vous n'avez aucune autorité à prendre seul une décision voire l'article 15 des statuts. Le Comité n'a pas été informé de votre intention de créer ce courrier »

Toute cette explication a été entrecoupé de grossièretés émanant de la vice-présidente qui ne me permet pas ici de les transcrire...

Le Président accepte la présence de **Katia VIGOUREUX** et l'invite à s'asseoir autour de la table, nomme **Marie-Christine BASTARD** comme secrétaire de séance.

Présents : Mesdames Marie-Christine BASTARD, Sylvie FLOGNY-POITOU, Sylvie GUILLAUBEZ, Marie-Claire MOREY, Danielle PONTUS, Katia VIGOUREUX
Messieurs Jean-Marie BLUSSEAU-BOURCIER et Daniel JAY

Marie-Christine BASTARD déclare comprendre maintenant le post sur FaceBook du 30 juin de **Madame Josie Velay-Perez** (ex-membre du Comité) qui note : « Sur la route... de Châteauroux il y aura du mouv... de l'aventure dans le mouv..., des coups en douce... ». Ce post était donc pour Katia ? et **Mr et Mme VELAY** seront donc présents cet après-midi à l'AGO ?

Danielle PONTUS répond : « Certainement pas ils ne vont pas faire tous ces KM de Montélimar pour venir à une AGO » et affirme qu'elle n'était pas au courant de ce post.

Sortie de la salle de Madame **Sylvie GUILLAUBEZ** à 10h20
Retour dans la salle de Madame **Sylvie GUILLAUBEZ** à 10h30

Katia VIGOUREUX s'adresse à **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** « lorsque tu m'as téléphoné le jeudi 29 juin à 11h40 tu m'as bien dit ne pas souhaiter mon départ et de tout mettre en œuvre pour l'éviter ? » **le Président** acquiesce par une réponse positive. Madame **Danielle PONTUS** suite à la réponse du Président déclare, en croisant les bras sur sa poitrine, : « s'il reconnaît l'avoir dit je ne peux plus rien dire et faire. »

Sortie de la salle de Madame **Véronique DUMOND** à 10h38
Retour dans la salle de Madame **Véronique DUMOND** à 10h42

A son retour dans la salle Madame **Véronique DUMOND** explique qu'elle vient de joindre son mari par téléphone et qui lui a expliqué qu'une démission émise sur n'importe quel support était recevable.

Madame **Marie-Claire MOREY** affirme : « une démission est unilatérale et si **Katia VIGOUREUX** décide de rester c'est son droit ».

.../...

A 10h45 une suspension de séance est demandée par Monsieur **le Président** pour permettre à Madame Sylvie GUILLAUBEZ de nettoyer les dégâts qu'ont fait ses 2 chiens présents et malades et ont défectué sur la moquette de la salle de réunion.

Véronique DUMOND déclare : « Nous sommes des bécasses toutes les 3 »

A 11h05 **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** reprend la séance et demande « Que fait-on ? »

Katia VIGOUREUX déclare : « A ce jour je ne suis pas démissionnaire et je déclare que je maintiens mon engagement au sein du Comité, en tant que déléguée Île de France/Bretagne et qu'adhérente »

Katia VIGOUREUX voyant le jeune chien malade et haletant à cause de la chaleur dans la salle conseille à **Sylvie GUILLAUBEZ** de mettre son chien en cage dehors devant la porte ouverte et là **Sylvie GUILLAUBEZ** lui répond : « C'est toi que je vais foutre en cage dehors ».

Marie-Christine BASTARD dit « nous ne pouvons pas accepter en réunion de tels propos ! »

Véronique DUMOND dit « On n'est qu'un grain de poussière, on ne peut pas s'exprimer, je ne veux pas être un béni-oui-oui. Tout le monde a le droit de s'exprimer. Depuis 2021, je me bats toute seule avec ma maladie et je suis entre 2 chimios ».

Daniel JAY dit : « je comprends entièrement la situation de **Véronique DUMOND** je souffre moi-même d'un mal et je ne sais pas combien de temps il me reste à vivre ».

Monsieur **le Président** recentre la réunion et dit « A partir du moment où Katia désire rester, soit on accepte que Katia reste au Comité et en contrepartie on arrête toutes les guéguerres au sein du Comité ».

Monsieur **le Président** rappelle que le forum est un outil de travail où nous mettons les objectifs ou textes qu'on ne peut pas valider en présentiel.

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER déclare : « que puisque Katia VIGOUREUX est "réintégrée", il annule la mise en conseil disciplinaire de **Sylvie GUILLAUBEZ**. Tout dérapage ne sera plus accepté et d'office il convoquera un conseil de litige : alinéa c de l'article 9 des statuts (exclusion).

Marie Christine BASTARD propose de supprimer le point 4 de l'ordre du jour puisque tous les membres ont l'air d'accord pour travailler dans un climat plus apaisé.

Une discussion s'ouvre et le Président donne l'ordre de ne pas faire paraître celle-ci dans le PV

En ce qui concerne la revue et la communication **Monsieur le Président** rappelle que c'est le rôle de **Katia VIGOUREUX** et **Marie-Christine BASTARD** ainsi que **Sylvie FLOGNY-POITOU** pour la revue.

Pour celle-ci il faut :

- Le texte brut afin d'homogénéiser les titres et le texte et les photos à part donnés par la déléguée.
- Une revue de 44 pages est souhaitée
- Pour les RE beaucoup de photos et pas de classement
- Pas plus de 3 pages pour les RE et les spéciales avec le mot du juge
- La validation de la mise en page auprès des déléguées avant publication

Monsieur **Daniel JAY** confirme qu'étant pigiste à un journal régional il faut la même police sur l'ensemble de la revue : titres, sous-titres, et texte.

.../...

Véronique DUMOND n'est pas d'accord pour la publicité des 1001 nuits, d'une part sur la qualification d'élevage familial et d'autre part pour les produits de toilette soit 1 page pour 2 publicités.

Marie-Christine BASTARD fait remarquer que seuls les annonceurs sont responsables de leur publication et qu'en aucun cas le BCCF ne pourrait être inquiété.

Véronique DUMOND fait remarquer que la seule interlocutrice auprès des adhérents c'est elle, la trésorière, que s'il y a des questions il faut s'adresser à elle directement. Elle signale aussi qu'en mars elle a effectué des relances, si on est tous à respecter les uns et les autres et parler avant tout du BEARDED. La revue avant publication doit être soumise à la lecture et avant publication et doit être validée par le Comité.

Katia VIGOUREUX confirme que cela a été le cas.

Daniele PONTUS souhaite établir l'ordre des pages dans la revue et trouve nulle la page de couverture.

Katia VIGOUREUX précise que c'est Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER qui a souhaité une couverture qui ressemblait aux magazines tels que Voici, Vogue, etc.

Marie-Christine BASTARD explique que la revue devait sortir en octobre, puis en décembre, puis en début d'année donc en tout 4 couvertures ont été créées.

S'adressant à **Véronique DUMOND**, **Daniel JAY** dit « en tant que trésorière c'est toi qui reçois les chèques avec les bulletins d'adhésion, tu réactualises la liste et tu l'envoies au Président et à la Vice-Présidente, ne pourrais-tu pas faire un récapitulatif une fois par mois et la donner à tous les membres du Comité ? »

Véronique DUMOND répond que c'est au Président de décider.

Le président évoque le problème de la CNIL, on donnera aux déléguées de région sur leur demande la liste des adhérents.

Katia VIGOUREUX demande si la newsletter ne peut-elle pas être relue afin d'éviter les coquilles et les fautes d'orthographe, puis la déposer sur le Forum et la faire valider par le Comité ?

Le président répond positivement à la demande de **Katia VIGOUREUX**.

Daniel JAY explique qu'il travaille actuellement sur le test de caractère et précise que c'est le comportement qui est analysé et non la sociabilisation. Le test de caractère est à partir de 12 mois. Il propose de mettre en place ce test entre 4 mois et 12 mois ou peut-être le ramener à 9 mois si le SCC le permet et annonce qu'il faut travailler sur un cahier des charges

A 12h45 **Sylvie GUILLAUBEZ** quitte définitivement la réunion.

Katia VIGOUREUX demande d'attribuer un budget de fonctionnement pour la Commission de Communication

Le Président a reçu, le 26 mai 2023, une demande de la part de **Madame Déborah RAQUET MICHAUX** qui souhaite accéder à la CTE (Commission Technique d'Elevage), et explique qu'elle a un bagage au niveau de l'élevage. **Daniel PONTUS** concède qu'au niveau élevage elle a des connaissances mais ne comprend pas ce qu'elle peut apporter à la race BEARDED COLLIE.

L'ensemble des membres du Comité, à l'unanimité, accepte la participation de **Déborah** au sein du CTE en tant qu'adhérente et sera chapotée par la Vice-Présidente **Danielle PONTUS** responsable de la CTE.

Un seul point de l'ordre du jour a été traité mais à cause de l'heure avancée et de l'assemblée générale programmée ce jour à 14h Monsieur Le Président, **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER**, clôt la séance à 13h10.
Fait à SAINT-MAUR, le 1^{er} juillet 2023,

Le Président par intérim
Monsieur **Daniel JAY**



La secrétaire de séance
Madame **Marie-Christine BASTARD**

